

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE COBONNE DU 20/03/2026

Nomination du secrétaire de séance : Thierry RAILLON

Présents : Mathieu BARNIER, Monique FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Catherine GONTARD, Cécile GUILLOT, Dorian MAGNON, Emilie MAGNON, Angèle PAGLIARO, Thierry RAILLON,

Absent excusé : Laurent MINEL

Procuration : Laurent MINEL à Angèle PAGLIARO

Ordre du jour :

1. Élection du Maire :

Monsieur Philippe RIBIERE, maire sortant, installe le nouveau conseil municipal et passe la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame Monique FARNIER, qui organise le scrutin pour l'élection du Maire. Mr Manuel GASCOIN est élu Maire de Cobonne au premier tour de scrutin et prend la présidence de l'assemblée.

Vote : 10 Pour, 1 blanc

2. Création des postes d'adjoints :

Jusqu'au début de l'année 2026 la commune de Cobonne avait 3 adjoints. Afin de réaliser des économies budgétaires sur les indemnités des élus, le conseil municipal décide la création de 2 postes d'adjoints.

Vote : 11 pour

3. Élection des adjoints au Maire :

L'élection des adjoints au maire se déroule au scrutin de liste paritaire conformément à la nouvelle réforme électorale, une liste est présentée formée de Christian GENCEL et Cécile GUILLOT. Christian GENCEL et Cécile GUILLOT sont élus respectivement premier adjoint et deuxième adjointe.

Vote : 10 pour, 1 blanc

4. Conformément aux instructions de l'état, le maire donne lecture de la charte de l' élu local.

5. Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Les indemnités du maire et des adjoints sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, un pourcentage est appliqué. Le pourcentage maximal fixé par la loi est de 28,1 % pour le maire et 10,89 % pour les adjoints.

Il est proposé d'appliquer le taux de 10 % pour le Maire et 3 % pour les adjoints. Cette proposition tient compte des tensions budgétaires pour la commune dans les 2 prochaines années en raison du chantier de rénovation de la mairie et de l'école. Ce taux permet d'économiser la moitié du budget alloué aux indemnités par rapport à la période précédente. Il est une mesure de précaution budgétaire afin de dégager une marge supplémentaire sur le budget, les indemnités peuvent être révisées en cours de mandat si nécessaire.

Vote : 11 pour

6. Désignations au SDED :

Le conseil désigne Thierry RAILLON et Mathieu BARNIER pour être les représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Vote : 11 pour

7. Désignations au SIGMA :

Dorian MAGNON est élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement, Christian GENCEL est élu suppléant.

Vote : 11 pour

8. Désignations au SMPAS :

Désignation au Syndicat intercommunal des eaux, (SMPAS) Christian GENCEL et Dorian MAGNON sont élus titulaires, Mathieu BARNIER et Monique FARNIER sont élus suppléants.

Vote : 11 pour

9. Désignations au PNRV :

Laurent MINEL est élu délégué titulaire au Parc Naturel Régional du Vercors et Catherine GONTARD suppléante.

Vote : 11 pour

10. Représentation à la CCVD :

La représentation à la CCVD est automatiquement dans l'ordre du tableau municipal, le Maire est donc le représentant titulaire à la CCVD et le premier adjoint son suppléant.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à : 19H30

Le secrétaire de Séance
Thierry Raillon


Le Maire
Manuel Gascoin